

ATTESTATION DE DEPOT DE CAPITAL

Je soussigné, LIONEL FEBBRARO, Président Délégué de la CARPA de Marseille - CAISSE de REGLEMENTS ET SERVICES DES AVOCATS AU BARREAU DE MARSEILLE dont le Siège Social est 49 Rue Grignan - (13006) - MARSEILLE, certifie que Maître ANNE-SOPHIE MARION, Avocat au Barreau de Marseille – a fait virer au compte CARSAM "SEQUESTRES" ouvert à la SOCIETE GENERALE - numéro 30003 03562 00050015259, la somme de 1.000,00 € (Mille Euros), par prélèvement sur son compte de maniements de fonds, somme versée par :

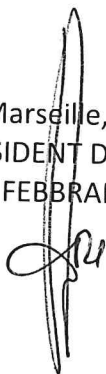
500 €, Monsieur Bastien GASPERINI

500 €, par Monsieur Daniel GIPCHTEIN

Représentant l'apport en numéraires du capital social de la SAS A2 TAXIS - ayant son Siège Social 7, Ave Baptiste Dubois -13560 - Senas- et actuellement en COURS d'IMMATRICULATION.

Les fonds seront débloqués par Maître ANNE-SOPHIE MARION, au vu de l'extrait K BIS du Registre du Commerce.

Fait à Marseille, le 17 novembre 2023
LE PRESIDENT DELEGUE
LIONEL FEBBRARO



SEQUESTRE N° 2023/11597